

Tout handicap physique, moteur ou sensoriel, signalé par un candidat, au moment de son inscription, doit être avéré, au besoin sur présentation d'un certificat médical (exclusivement les documents officiels émanant d'une autorité médicale ou de tout organisme officiel accrédité).

Handicap visuel :

Pour les candidats mal voyants, sont prévues des copies agrandies des épreuves (au format A3) et le temps prévu est majoré de 1/3.

Pour les candidats non voyants, une version d'examen du DELF et du DALF tous publics en Braille est disponible. La demande d'inscription doit se faire au moins 2 mois avant la session prévue.

Handicap auditif

Les instructions données à voix haute par le surveillant seront données par écrit. Les candidats malentendants seront placés au plus près des enceintes pour l'épreuve de compréhension orale. Les questions posées lors de l'entretien oral seront données par écrit.

Le temps sera majoré de 1/3.

La nature même des examens, qui rendent obligatoires la passation d'épreuves dans les 4 compétences, ne permet pas l'accès de l'examen aux candidats sourds profonds. Dans ce cas, ces candidats sont invités à passer un TCF, qui permet l'établissement d'un profil détaillé par compétence.

Autres handicaps

Dans tous les autres cas, vous êtes invités à nous contacter à l'adresse électronique Centre-de-langues@ccf-constantine.org